



Délégation au développement et aux affaires internationales
Mission de la recherche et de la technologie

PROGRAMME NATIONAL DE RECHERCHE SUR LA CONNAISSANCE ET LA CONSERVATION DES MATERIAUX DU PATRIMOINE CULTUREL

Appel à projets de recherche 2005

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION.....	3
2. OBJECTIFS PRIORITAIRES DE L'APPEL.....	3
THÈME A: IMPACT DE L'ENVIRONNEMENT SUR LA DÉGRADATION ET LA CONSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL	3
THÈME B : MISE AU POINT OU AMÉLIORATION DE PROTOCOLES DE CONSERVATION PRÉVENTIVE	4
3. MODALITÉS DE PRÉSENTATION DU PROJET	5
4. CRITÈRES DE SÉLECTION.....	5
5. CONDITIONS DE FINANCEMENT	5
6. DOSSIER DE CANDIDATURE.....	7
FORMULAIRE DE RÉPONSE DE L'APPEL À PROJETS	8

1. INTRODUCTION

Afin de renforcer la recherche dans le domaine de la connaissance et de la conservation du patrimoine culturel, en lui donnant une meilleure visibilité et en permettant au ministère de la culture et de la communication de soutenir sa politique dans ce domaine, la mission de la recherche et de la technologie du ministère a mis en place depuis 2003 un programme national de recherche sur la connaissance et la conservation des matériaux du patrimoine culturel¹ avec un appel à projets de recherche reposant sur une démarche interdisciplinaire entre les différents champs scientifiques (sciences humaines, physiques, chimiques, etc.) sur lesquels s'appuie la « science de la conservation ».

Pour l'année 2005, le Ministère de la Culture et de la Communication a décidé de reconduire pour la troisième fois l'appel à projets de recherche. Celui-ci est prévu pour financer des projets d'une durée de 2 ans maximum.

Il sera orienté en 2005 vers les thèmes suivants :

A- Impact de l'environnement sur la dégradation et la conservation du patrimoine culturel

B- Recherche en conservation préventive

2. OBJECTIFS PRIORITAIRES DE L'APPEL

Les projets de recherche devront s'inscrire dans l'un des thèmes développés ci-dessous. Ils pourront également couvrir simultanément les deux thèmes.

Thème A : Impact de l'environnement sur la dégradation et la conservation du patrimoine culturel

Les recherches pourront s'articuler autour des problématiques liées à l'impact de l'environnement naturel (non pollué) et anthropisé (pollué) sur les matériaux du patrimoine culturel immobilier et mobilier, en intérieur et en extérieur, en prenant en compte notamment les effets prévisibles du changement climatique global.

Pourront être traités par exemple :

- Les mécanismes d'action de l'environnement (air, eaux, sols) sur les matériaux et l'évaluation quantitative des dégradations qui en découlent,
- La cartographie de la microclimatologie extérieure des monuments et de la microclimatologie intérieure, avec leur influence sur les conditions de conservation des monuments et objets du patrimoine,
- La détermination et l'évaluation quantitative des sources intérieures de pollution,
- L'influence et l'évaluation quantitative des contributions des sources extérieures de pollution,
- L'étude du rôle des systèmes de ventilation, de climatisation et d'éclairage dans les échanges de polluants extérieurs et intérieurs, et dans les processus de dégradation des matériaux,

¹ <http://www.culture.fr/mrt/cmr/conservation.htm>

- Le rôle des visiteurs individuels et du tourisme de masse dans le transport et l'importation des polluants et sur l'induction de variations microclimatologiques intérieures,
- La prévision des dégradations des matériaux du patrimoine en relation avec le changement climatique global : température, précipitations, événements climatiques extrêmes (tempêtes, canicules...), désertification, inondations, variations lentes du niveau de la mer, Identification des matériaux, des monuments et des zones vulnérables.

Thème B : Mise au point ou amélioration de protocoles de conservation préventive

Tout en tenant compte de l'évaluation de l'état de conservation des biens culturels et de leur environnement, il s'avère toujours nécessaire de compléter la gamme des aménagements et des traitements de prévention et de restauration utilisés pour l'ensemble des biens culturels, que ceux-ci soient conservés à l'intérieur ou à l'extérieur.

Les projets présentés devront prévoir la mise au point d'un cahier des charges préconisant les conditions de conservation pour un matériau donné ou un « objet composite » en s'appuyant sur une connaissance des matériaux et de leur altération étudiée en laboratoire. Des expérimentations (cinétique d'altération, mesures colorimétriques, etc.) devront étayer la recherche proposée.

3. MODALITES DE PRESENTATION DES PROJETS DE RECHERCHE

Les réponses à cet appel à projets se feront obligatoirement avec le formulaire ci-joint et devront être déposées à la MRT (cf. 6).

Les projets seront évalués par le Conseil Scientifique du Programme qui proposera un classement au Comité de Pilotage qui sélectionnera les projets à financer.

4. CRITERES DE SELECTION

Pour être retenus :

- Les projets devront couvrir un ou plusieurs des thèmes définis comme objectifs de la recherche.
- Le formulaire de renseignements **devra être complet** et la description du projet précise.
- Les projets de recherche à but appliqué devront avoir une finalité adaptée au contexte socio-économique de la conservation et de la restauration. Ils devront pouvoir être facilement mis en œuvre dès la fin du projet. Un plan de diffusion des résultats pourra être mis en place vers la communauté des utilisateurs.
- Les équipes partenaires, soumettront un projet commun qui comportera l'approbation écrite du responsable de leur institution. **Un seul responsable scientifique**, coordinateur du projet, sera identifié.
- Les projets de recherche proposés devront permettre un soutien des politiques publiques dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine culturel.

5. CONDITIONS DE FINANCEMENT

- Les projets devront être d'une durée maximale de 2 ans avec une évaluation des travaux à mi-parcours et à la fin.
- Le financement des projets retenus sera assuré par la Mission de la Recherche et de la Technologie sur le chapitre 66.98 article 80 du budget de la recherche du ministère selon les modalités fixées ci-après :
- Le coût du projet devra être évalué H.T. et T.T.C., la subvention étant attribuée T.T.C.
- Le montant prévisionnel de la subvention est un montant maximum déterminé par application d'un taux à une dépense subventionnable prévisionnelle. Le montant de la subvention est fixé TVA comprise.
- Le montant prévisionnel de la subvention culture et des aides publiques directes au projet (ACI, FEDER, fonds européens, etc.) pourra atteindre :

- 100 % de la part subventionnable du projet, hors salaires publics et coût d'environnement, pour les organismes de droit public. En dehors de la part subventionnable, il est souhaitable de chiffrer le montant des fonds propres mis par chaque partenaire du projet.
- 80 % du coût réel H.T., pour les organismes de droit privé ; 20% au moins de ressources propres devant figurer dans la part subventionnable.
- Les fonds inutilisés à la fin du projet devront être restitués au Trésor (décret du 30/06/1934).
- Les dépenses subventionnables prévisionnelles doivent être intégralement prévues par l'annexe financière. Les coûts imputables au projet doivent correspondre aux dépenses réelles et strictement rattachables à la réalisation de celui-ci, à l'exclusion de toute marge bénéficiaire. La réalité de ces dépenses doit pouvoir être prouvée à tout moment.
- **Les dépenses subventionnables**, qui apparaîtront dans le tableau de répartition de la demande de subvention (cf. p 9), **sont** :
 - les dépenses de fonctionnement : rémunération charges sociales comprises (hors personnels permanents), frais de déplacement, frais spécifiques (matériel -au prorata de la durée du projet pour les matériels existants- fourniture et service) ;
 - les dépenses d'équipements (acquisition) : La part des amortissements au prorata de la durée du programme, des équipements acquis pour sa réalisation, dès que leur coût est supérieur à 1 600 €H.T. ; la totalité du coût de ces équipements, s'ils ne sont pas réutilisables après la réalisation du projet.
 - les frais généraux de gestion.

Sont exclues des dépenses subventionnables, les dépenses habituelles de simple renouvellement de matériels.

- Un compte d'emploi des crédits devra être fourni à mi-parcours de la durée du projet ainsi qu'un rapport sur l'état d'avancement des travaux, rapport qui sera soumis à l'évaluation et à l'approbation du Conseil Scientifique.
- Le bénéficiaire doit déclarer l'achèvement du projet en remettant à la MRT le rapport final de la recherche et les justificatifs de dépenses. Le rapport sera soumis à l'évaluation du Conseil scientifique et de la MRT.
- Lorsque le programme n'a pas été réalisé ou lorsque le bénéficiaire n'a pas exécuté une ou plusieurs des obligations mise à sa charge par la décision attributive de subvention ou par la convention, la MRT, après mises en demeure, réduit intégralement le montant de la subvention prévue, par décision notifiée au bénéficiaire et adressée, pour information, au responsable scientifique.

A titre indicatif, l'appel à projets de recherche 2004 a permis de soutenir six projets pour une subvention globale de 260.000 euros.

L'attention est attirée sur la possibilité de bourses de thèse cofinancées par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie). Le délai de dépôt des dossiers a été fixé au 31 mars. Les informations détaillées sur les modalités d'obtention de ces bourses sont disponibles sur le site Web de l'ADEME à l'adresse suivante : <http://www.ademe.fr/recherche/cibleThese.htm>

6. DOSSIER DE CANDIDATURE

Les formulaires de projet sont à retirer à la MRT ou peuvent être téléchargés aux formats RTF et PDF à l'adresse suivante :

<http://www.culture.fr/culture/conservation/fr>, voir la rubrique Comité scientifique

Les dossiers de candidature, qui devront être communs aux équipes partenaires, seront envoyés en 5 exemplaires à la MRT ainsi qu'une version électronique, **avant le vendredi 11 mars 2005 à 18h, délai de rigueur**, à l'adresse suivante :

Ministère de la Culture et de la Communication
Délégation au développement et aux affaires internationales
Mission de la Recherche et de la Technologie
182 rue Saint Honoré
F 75033 Paris cedex 01
Tel. : +33 (0)1 40 15 80 45 (secrétariat), Fax : +33 (0)1 40 15 83 84

Contact : Sylvie COLINART
Tel. : +33 (0)1 40 15 83 02
Mél: sylvie.colinart@culture.gouv.fr

FORMULAIRE DE REPONSE DE L'APPEL A PROJETS DE RECHERCHE

Titre du projet de recherche

--

1- Renseignements administratifs

Responsable scientifique (coordonnateur):

Nom, Prénom	
Fonction	
Institution	
Adresse	
tél.	
<i>Télécopie :</i>	
<i>Mél :</i>	

Thème(s) de l'Appel à Projets de Recherche concerné(s) :

(cocher les cases correspondant aux thèmes de votre projet)

A- Impact de l'environnement	<input type="checkbox"/>
B- Conservation préventive	<input type="checkbox"/>

Durée du projet (de 1 à 2 ans)	an(s)	mois
---------------------------------------	-------	------

1-Budget totale du projet (€H.T.) :	1- Budget total du projet (€T.T.C.) :
2- Subvention demandée au MCC (€H.T.) :	2- Subvention demandée au MCC (€T.T.C.) :
3- Cofinancements prévus et/ou obtenus hors fonds propres des équipes (€T.T.C.) :	

4- Fonds propres mis par les équipes, moyens financiers et personnel compris (€T.T.C.) :

Nom et adresse des équipes partenaires :

Nom du responsable de l'équipe partenaire	Organisme	Nom du directeur de l'organisme	Adresse complète (tél., mél.)

Résumé du projet de recherche (200 mots au maximum)

Mots-clés (six au maximum) :

Liens avec les programmes régionaux, nationaux et européens :

2- Répartition du total de la subvention demandée au ministère

Dépenses de fonctionnement	Nature de la dépense	H.T.	T.T.C.
Rémunérations ² <i>(hors personnels permanents)</i>	Fonction : Evaluation en homme/mois :		
Frais de déplacement			
Fournitures, petit équipement, logiciels, documentation, édition			
Frais spécifiques <i>(préciser leur nature : inscription colloque, analyses, etc.)</i>			
Frais de gestion (%)			
Coût total			

Dépenses d'équipement <i>(matériel d'une valeur unitaire supérieure à 1600 €H.T.)</i>		Valeur achat H.T.	Valeur achat T.T.C.
Nature	Marque		

Comment avez-vous évalué vos besoins ? (étude interne, externe, etc.)

3- Cofinancement hors fonds propres : sources et proportions (ACI, FEDER, etc.) ?
 Lesquelles sont des sources certaines ?

4- Estimation des fonds propres mis par chaque équipe, moyens financiers et personnel compris :

² Les rémunérations ainsi que les frais de séjour et de déplacement ne sont pas soumis à la T.V.A.

3- Description du projet

(10 pages au maximum)

Justification du projet de recherche :

Etat de l'art
Bibliographie

Principales publications des équipes postulantes dans le domaine considéré (10 au maximum)

Plan de recherche

- Objectifs, résultats attendus et aspects innovants
- Programme de travail : hypothèses, méthodes, outils et protocoles envisagés
- Responsabilités et tâches dévolues à chaque équipe de recherche
- Calendrier d'exécution
- Perspectives de valorisation : colloques, publications, etc.

Expérience : récapitulatif des moyens techniques et humains mis en œuvre dans le projet